

Une surpopulation carcérale inacceptable



Daniel Fourey

Dominique Raimbourg,
avocat, ancien
député PS de
Loire-Atlantique.

« Le 1^{er} mai 2018, il y avait 70 633 détenus dans les prisons françaises pour 59 813 places. 1 687 détenus dorment sur des matelas au sol. Cette surpopulation record est inacceptable : pour les détenus, pour le personnel pénitentiaire qui travaille dans des conditions très difficiles et enfin pour nous tous, car une prison surpeuplée ne peut pas préparer la sortie et prévenir la récidive.

Pour bien comprendre cette situation, il faut faire plusieurs rappels. Tout d'abord, il faut savoir qu'il existe trois types d'établissements pénitentiaires : les maisons d'arrêt où sont incarcérés les prévenus en attente de jugement et les détenus condamnés à moins de deux ans d'emprisonnement ; les centres de détention pour les peines de moyenne ou de longue durée, et les maisons centrales pour

les peines de très longue durée.

Depuis les émeutes dans les prisons des années 1970, l'administration pénitentiaire a décidé d'éviter toute surpopulation dans les centres de détention et les maisons centrales. En conséquence, toute la surpopulation est concentrée dans les maisons d'arrêt où sont incarcérés les prévenus et les condamnés à moins de deux ans ainsi que les condamnés à plus de deux ans qui attendent qu'une place se libère dans un établissement pour peine.

En conséquence, la surpopulation est en moyenne dans ces maisons d'arrêt de 142 %, tandis que dans les autres établissements, il y a presque plus de places que de détenus.

Services de probation : renforcer les moyens

Ensuite, il faut se souvenir que, jusqu'en 2008, il existait un mécanisme de régulation de la surpopulation. Il s'agit de la grâce présidentielle. Tous les ans, le 14 juillet, le président de la République graciait collectivement des détenus en fin de peine. Cela entraînait la sortie d'environ 3 000 à 4 000 détenus tous les ans. Ainsi cela permettait de sou-

lager les prisons pour l'été. La révision constitutionnelle de 2008 a supprimé la grâce collective. Les grâces, désormais, ne sont plus qu'individuelles. Mais aucun mécanisme de remplacement n'a été ni pensé ni mis en place.

Enfin, dernier rappel, il faut se souvenir que près de 80 % des 90 000 sortants de prison annuels n'ont aucun suivi ni aucun contrôle. En effet, il faut savoir que les personnels employés dans les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) sont au nombre de 5 000. C'est nettement insuffisant. Ils doivent suivre les 70 000 détenus, les 12 000 porteurs de bracelets électroniques ainsi que les 175 000 personnes condamnées à l'extérieur à suivre des obligations diverses, sans emprisonnement.

C'est en prenant compte de tous ces éléments que l'on peut proposer des solutions pour sortir de cette situation et dessiner les grands axes d'une politique pénale et pénitentiaire.

À l'évidence, il faut d'abord renforcer les moyens des services de probation. Ensuite, il faut faire en sorte qu'il n'y ait plus de sortie dite sèche, sans suivi. Cela impose de mettre en

place une libération d'office, sauf avis contraire du juge d'application des peines, à 2/3 ou 3/4 de peine, avec un contrôle et un suivi pour la partie restant à effectuer et une réincarcération possible en cas de non-respect du suivi.

Enfin, il faut penser à un mécanisme de régulation pénitentiaire. J'ai proposé dans son temps un mécanisme de *numerus clausus* inversé : en cas de surpopulation, l'entrée d'un détenu en surnombre provoque la sortie de deux autres détenus très proches de la fin de peine, avec mise en place d'un contrôle et d'un suivi à l'extérieur.

Ainsi nous pourrions être plus efficaces pour prévenir la récidive et désengorger les prisons. >>>

Lire également sur ouest-france.fr :
« **Reconquérir la promesse républicaine** », par Florian Bachelier.
« **Mondial de foot 2026 : un drôle d'attelage** », par Pascal Boniface.
« **Retraités : lettre ouverte à Emmanuel Macron** », par Pierre Erbs.
« **Budget européen et budgets nationaux** », par Jean Arthuis.
« **La mondialisation par les fourmis** », par Paul Houée.